



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 11 avril à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ères en exercice :	23
Nombre de présent.es :	17
Nombre de votant.es :	21
Date de la convocation :	05 avril 2017
Date d'affichage du compte-rendu :	13 avril 2017

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme PERRON Agnès qui donne procuration à Mr ALBERTINI André
Mme GUYET Jocélyne qui donne procuration à Mme GRAVIER Maria Del Mar
Mme PROST Bérangère qui donne procuration à Mme SAUCE Magali
Mme ROSSETTO Annie qui donne procuration à Mme RIDUET Eloïse

ABSENTS : Mr GAILLARD Lylian – Mr ROUARD David

Madame GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

IX – ENVIRONNEMENT : Gestion différenciée – Plan de désherbage – Approbation.

Mr Jacques CHEVRIAUX rappelle que la législation impose au 1^{er} janvier 2017, la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires aux collectivités publiques (sauf pour les cimetières et les terrains de sport) et au 1^{er} janvier 2019 pour les espaces privés particuliers.

Il informe le Conseil que depuis plusieurs années la Commune s'est engagée dans une démarche de réduction de l'emploi des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces communaux. Une démarche collective a été initiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et cofinancée par l'Agence de l'Eau. Une étude a été réalisée par la FREDON* (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) afin d'appréhender les pratiques phytosanitaires de la commune, et leurs potentiels impacts sur la qualité de la ressource.

L'étude réalisée par la FREDON Franche Comté a été présentée au Bureau Municipal le 22 novembre 2016 et propose des actions ou pratiques à mettre en œuvre en fonction des différents espaces.

Le plan de désherbage communal :

Une cartographie est mise en place afin d'évaluer le risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux et de pouvoir prioriser les actions d'entretien de la commune dans le cadre d'un plan d'entretien évolutif et durable. Cette démarche permet d'aboutir à la substitution progressive des produits phytosanitaires par la mise en place de méthodes alternatives (paillages, plantes couvre-sol, désherbage thermique, mécanique, arrêt du désherbage...).

Les collectivités sont ainsi amenées à réfléchir par secteur spécifique à la nécessité de désherber et à choisir la technique la plus appropriée à l'entretien de cet espace, elles sont également formées pour une meilleure utilisation des produits phytosanitaires.

Le plan de désherbage permettra donc de faire évoluer les pratiques de désherbage en intégrant à la fois la protection de l'eau et celle des habitants sur la commune, et par conséquent de gérer différemment les zones à désherber selon leur niveau de risque et leur vocation.

L'arrêt ou la réduction du recours aux pesticides conduit nécessairement à une réflexion sur la manière d'appréhender l'entretien de nos espaces, et notamment le principe même de « la propreté », que l'on qualifiera ici de visuelle au regard des conséquences et risques, inhérents à l'emploi de ses produits.

Le Bureau Municipal a validé les préconisations de la FREDON qui peuvent se résumer comme suit (Mr CHEVRIAUX précise que le document complet est consultable sur demande en mairie) :

- Entretien des voiries : augmentation de la fréquence de balayage de manière préventive, un balayage permet l'arrachage d'herbes entre les caniveaux et les bordures de trottoirs,
- Concernant certaines places ou chemin en sable ou stabilisé, prévoir leur engazonnement progressif (ce sera le cas sur les places de la Concorde avec par exemple la mise en place de gazon à pousse lente),
- Désherbage de certains chemins en pierre : la commune pourra utiliser du matériel adapté (type herse mécanique ajustable sur un microtracteur) pour arracher l'herbe. Le personnel communal concerné et lui-même se sont rendus à des démonstrations de ce type de matériel et la commune a inscrit l'achat de désherbeur thermique et mécanique au budget prévisionnel 2017,
- Concernant les massifs, la commune poursuivra l'utilisation de différents paillages type écorce, chanvre qui limitent la progression d'herbe, et maintiennent l'humidité au pied des plants,
- Certaines surfaces resteront en herbes hautes (Espace Paul Eluard par exemple),
- Pour le reste, le désherbage sera manuel.

Face à la réticence de certain.es élu.es quant à la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les particuliers en 2019. Mr CHEVRIAUX rappelle qu'un gramme de molécules pesticide pollue et rend impropre à la consommation 10 millions de litres d'eau.

Mr CHEVRIAUX précise également au Conseil qu'un plan de communication à destination de la population est prévu (information site, magazine, explication par les agent.es qui travaillent sur le Domaine Public).

Pour finir, il indique au Conseil que certaines mairies ont acté sous forme d'arrêté l'obligation pour la population de désherber le Domaine Public au droit de leur propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de désherbage tel que présenté.

**La FREDON Franche Comté est la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles et a été créée en 1990. C'est un syndicat professionnel de droit privé agréé par le Ministère de l'Agriculture ; Son but est la défense contre les parasites.*